SAKRET E1A

Version: 001 | 23.03.2018 Groupe: E1A



Produits du groupe E1A:

Enduit incorporé IHP rouge

SAKRET

Date d'impression : 26.03.2018 version: 1 Révision: 26.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SAKRET "E1A"
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Mortier sec pour la production de matériaux de construction
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SAKRET AG/SA Gewerbestrasse 1 CH-4500 Solothurn

Telefon: + 41 (0) 32 / 62 45 540 Telefax: + 41 (0) 32 / 62 45 549

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: info@sakret.ch
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05

S05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dihydroxyde de calcium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

(suite page 2)

SAKRET

Date d'impression : 26.03.2018 version: 1 Révision: 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 1)

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

L'inhalation de plus grandes quantités augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité. Le produit ajouté à l'eau peut causer des dommages initiaux à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Matériau de construction minéral sec, préparation d'engrais minéraux, formations rocheuses et additifs

· Composants dangereux:

CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium

EINECS: 215-137-3

Eye Dam. 1, H318

Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

>20%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Enlevez la source de poussière.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Ne vous frottez pas les yeux secs, car la contrainte mécanique provoque des lésions oculaires supplémentaires.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · Indications destinées au médecin:
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Le contact avec le produit sec ou humide peut causer des dommages graves et éventuellement permanents.

Contact avec la peau: Le produit peut avoir un effet irritant sur la peau humide (suite à la transpiration ou à l'humidité) même à l'état sec en cas de contact prolongé.

(suite page 3)

SAKRET

 Date d'impression : 26.03.2018
 version: 1
 Révision: 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange n'est inflammable ni à l'accouchement, ni à l'état enfoncé.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Eviter la formation de poussière.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Récupérer le produit déversé dans un endroit sec.

Utilisez au moins un aspirateur industriel / dépoussiéreur de classe M (EN 60335-2-69) pour le nettoyage. Laisser durcir le mortier durci et disposer.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Stabilité au stockage N'utilisez pas le produit après l'expiration de la période de stockage spécifiée.

(suite page 4)

SAKRET

 Date d'impression : 26.03.2018
 version : 1
 Révision : 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

· Classe de stockage: 11/13 (CH/TRGS50) Solides

(suite de la page 3)

 \cdot 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Utiliser une aspiration convenable.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
1305-62-0 dihydroxyde de calcium				
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m³ SSc;			
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 4 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³ Respirable fraction			
Valeur limite général pour poussieres				
Poussière inhalable	10 mg/m3 (Valeur limite generale)			
Possière alvéolaire	3 mg/m3;			

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas de risque de dépassement des valeurs limites d'exposition, utiliser une protection respiratoire appropriée selon la norme EN141.

Porter un demi-masque filtrant avec filtre à particules FFP2 selon EM 149.

· Protection des mains:

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en PVC

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ NR CR BR PVC 0,5 NBR 0,35 FKM mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

(suite page 5)

SAKRET*

 Date d'impression : 26.03.2018
 version : 1
 Révision : 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 4)

contrôlée avant l'utilisation.

Utilisez des gants de coton imbibés de nitrile.

Changer les gants humide.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les plans d'eau, car cela entraînerait une augmentation du pH. À un pH> 9, des effets écotoxicologiques peuvent survenir.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Indications générales			
Aspect:	D 1		
Forme:	Poudre		
Couleur: Odeur:	blanc, gris ou coloré Inodore		
Oueur: Seuil olfactif:	Non déterminé.		
valeur du pH à 20 °C:	11,5-13,5 (Gemischt mit Wasser)		
Changement d'état			
Point de fusion/point de congélation:	unbekannt °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.		
Point d'éclair:	Non applicable.		
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.		
Température d'inflammation:			
Température de décomposition:	Non déterminé.		
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.		
Limites d'explosion:			
Inférieure:	Non déterminé.		
Supérieure:	Non déterminé.		
Pression de vapeur:	Non applicable.		
Densité:	Non déterminée.		
Densité relative	Non déterminé.		
Densité de vapeur:	Non applicable.		
Taux d'évaporation:	Non applicable.		
Solubilité dans/miscibilité avec			
l'eau:	faible (jusqu à 2g/l)		
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.		

(suite page 6)

SAKRET

Date d'impression : 26.03.2018 version: 1 Révision: 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 5)

	(suite de la page 3)
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
VOC (CH)	0,00 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Réagit alcalin avec de l'eau.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit exothermiquement avec les acides. Le produit humide est alcalin et réagit avec les acides.

Réagit avec les métaux de base pour former de l'hydrogène.

L'hydroxyde de calcium réagit avec l'eau et génère de la chaleur. (Risque de matériau inflammable) Lorsqu'il est chauffé au-dessus de 580 ° C, le dihydroxyde de calcium se décompose en oxyde de calcium (CaO) et en eau.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Réagit avec les métaux de base. (par exemple, l'aluminium, le zinc, le laiton.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

valeurs LD/LC30 acterminantes pour la classification.	· Valeurs LD/L	LC50 déterminantes	s pour la classification:
---	----------------	--------------------	---------------------------

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

	-	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SUI

SAKRET

Date d'impression : 26.03.2018 version: 1 Révision: 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxic	ité	aq	uat	ique	? :		
		_	***	-	-	-	

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

EC50 (48h) 49,1 mg/l (wirbellose Wasserlebewesen)

LC50 (96h) 50,6 mg/l (Fisch)

NOEC 72 h 48 mg/l (Algen/Algues)

EC50 72 h 184,5 mg/l (Algen/Algues)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets			
17 01 01	béton		
10 13 14	déchets et boues de béton		
	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03		

· Liste des déchets Code des déchets OMoD

17 01 01: béton

10 13 14: déchets et boues de béton

17 09 04: déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- SII

SAKRET

 Date d'impression : 26.03.2018
 version : 1
 Révision : 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au	transport extra contract to the second secon
· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention Marpol et au recueil IBC	I Non applicable.
''Règlement type'' de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05

011307

- · Mention d'avertissement Danger
- $\cdot \textit{Composants dangereux déterminants pour l'étique tage:}$

dihydroxyde de calcium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

SAKRET

Date d'impression : 26.03.2018 version: 1 Révision: 26.03.2018

Nom du produit: SAKRET "E1A"

(suite de la page 8)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Départemant sécurité du produit
- · Contact: aucune information.
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

SUI